

**PARLONS PLANTES :**

**L'eucalyptus, la sauge,  
l'ortie et le thym**

**VÉGÉTAL 100% NATUREL**

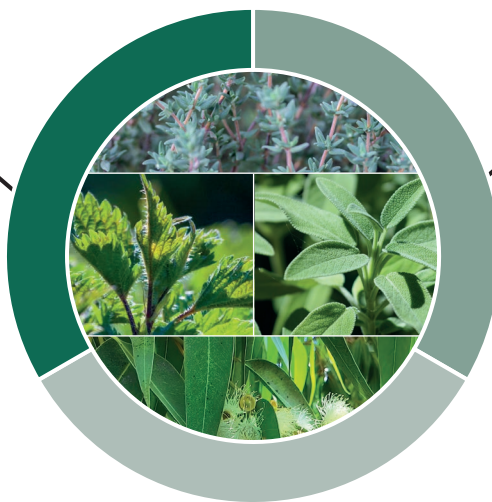


**Aident à lutter contre les stress froids**

**Réduisent la coulure**

### **PROTECTION & DÉFENSES**

- Action indirecte sur les pathogènes (ortie)
- Diminue l'humidité en surface des feuilles (eucalyptus, ortie, sauge, thym)



### **PHYSIOLOGIE**

- Stimule la croissance (ortie)
- Améliore la circulation de la sève (ortie, sauge)
- Fortifie les défenses (stress abiotiques) (ortie, thym)
- Aide au développement cellulaire (ortie, eucalyptus, thym)

### **NUTRITION**

- Favorise l'équilibre nutritionnel (ortie, thym)
- Aide à reconstituer le stock minéral et vitaminique (ortie)
- Réduit la chlorose ferrique (ortie)



Références : • J. Vichard (2023) *La phytothérapie appliquée aux vignes expliquée par les plantes*. Pacte Végétal. P 63-70. • Masson P. & M. (2022) *Guide Pratique pour l'Agriculture Biodynamique*. Biodynamie Services. • J.C. Lapraz & A. Carillon (2022) *Plantes Médicinales*. Lavoisier Tec & Doc. • E. Petiot (2020) *Les alternatives Biologiques aux Pesticides : Solutions naturelles au jardin et à l'agriculture*. P 131, 132, 144. • J.P. Collaert, B. Bertrand, E. Petiot *Purin d'ortie et Cie*. P 25, 53, 59, 87. • C. Regnault, P. Bernard Jr, C. Vincent *Biopesticides d'origine végétale*, 2008, Tec & Doc, P 21, 25, 176, 318.



## Gamme DE SANGOSSE :

# ARGUIN®

Infusion à base de : eucalyptus, ortie, sauge, thym.

**Formulation :** SC (Solution Concentrée).

Le process industriel BIOVITIS garantit la stabilité des produits et la régularité de leur teneur en principes actifs. Ils sont conservables et utilisables comme la plupart des produits de protection des plantes.

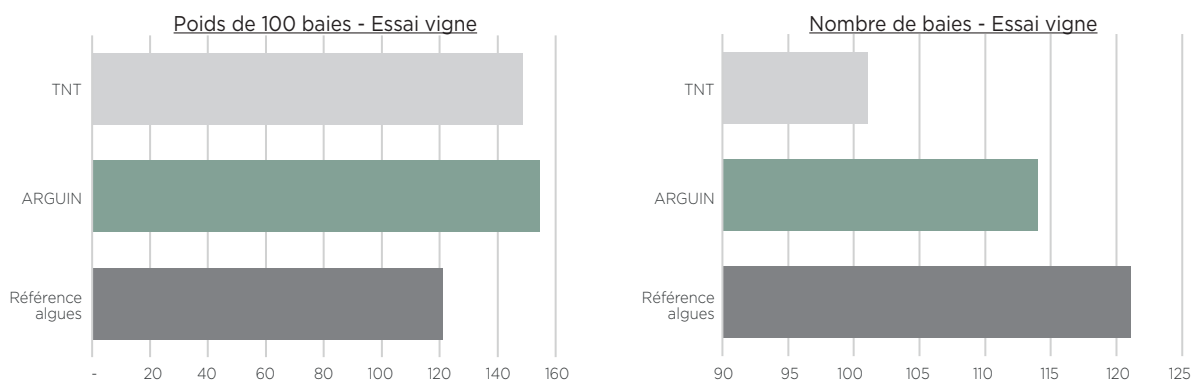
## PHYSIOLOGIE (SNUB)

- [ Réduit la coulure
- [ Améliore les composantes du rendement
- [ Facilite la gestion des accidents climatiques de type gel, grêle, ou longue période froide en début de cycle.

## Positionnement et doses d'emploi :

STADE	Sortie des feuilles	2 - 3 feuilles étalées	Grappes visibles	Grappes séparées	Boutons floraux séparés	Floraison	Nouaison	Petit pois	Fermeture	Véraison	
BBCH	11	13	53	55	57	65	71	75	77	81	
SNUB			ARGUIN®				2,5 à 5 L/ha jusqu'à 12 applications/an				

- L'infusion ARGUIN® s'utilise en complément de vos traitements habituels.
- Utiliser un volume d'eau de 100 à 300 L/ha.
- Débuter les applications le plus tôt possible en amont de l'épisode de froid pour maximiser les phénomènes cumulatifs en protection et physiologie.
- DOSE : 2,5 à 5 L/ha.
  - 1<sup>er</sup> traitement : 5 L (si ARGUIN® seul) afin d'initier l'activation des défenses naturelles ; à partir de 2 plantes en association, la dose peut être diminuée à 2,5 L.
  - Renouveler à 2,5 L/ha (5 L/ha en cas de forte pousse, stress physiologique important, lessivage du produit associé ou cadence dépassée (plus de 10-12 jours)).
- 3 traitements sont recommandés pour bénéficier d'un effet cumulatif des composés actifs.
- Il est intéressant d'associer ARGUIN® à nos autres plantes afin de bénéficier de leur complémentarité.



Effet de ARGUIN® sur le nombre de baies et le poids de 100 baies (expérimentation réalisée selon le référentiel BPE)

**Conditionnements :** Bag in Box 10 L - autre : nous consulter.

**Conservation :** stocker au frais et hors gel à l'abri de la lumière et de l'humidité.

FABRIQUÉ EN FRANCE

ARGUIN® - Préparation Naturelle Peu Préoccupante (PNPP) conformément à l'article L253-1 du Code Rural. Substance Naturelle à Usage Biostimulant (SNUB) à base d'extraits végétaux. Marque déposée et autorisation de mise sur le marché : BIOVITIS. - Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et respecter strictement les préconisations. **BIOVITIS S.A.S.** au capital de 11.000 Euros - 410.805.717 RCS Bordeaux - N° TVA intracommunautaire : FR 564108055717 - 36 rue Nicéphore Niépce - 33510 Andernos-les-Bains (France). Agrément n° AQ00074 pour la distribution de produits phytopharmaceutiques à usage professionnel. **DE SANGOSSE S.A.S.** au capital de 8.347.208 Euros. 300 163 896 RCS Agen - N° TVA intracommunautaire : FR 57 300 163 896 - Bonnel - CS 10005 - F 47480 Pont-du-Casse - Tél. 05 53 69 36 30 - www.desangosse.fr - Agrément n° AQ01561 pour la distribution de produits phytopharmaceutiques à usage professionnel. **Edition 01/2026 GR** - Annule & remplace toute version précédente. Crédit photo © iStock.

**DE SANGOSSE**  
by DSG

#PositiveProduction®

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**